

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Prolongation du prêt bilatéral de la Banque nationale de Belgique au Fonds monétaire international

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du prêt bilatéral accordé par la Banque nationale de Belgique (BNB) au Fonds monétaire international (FMI).

Les accords d'emprunts bilatéraux (en anglais « Bilateral Borrowing Agreements », BBA en abrégé) sont destinés à renforcer temporairement les ressources du FMI afin que celui-ci puisse continuer à jouer pleinement son rôle dans la gestion des crises. Ces accords viennent compléter les quotes-parts et les nouveaux accords d'emprunt du FMI, constituant ainsi une troisième ligne de défense pour le FMI en cas de besoin accru de liquidités

En Belgique, le BBA prend la forme d'une ligne de crédit de la BNB mise à la disposition du FMI, via un accord d'emprunt entre la BNB et le FMI et couverte par une garantie d'État octroyée par le gouvernement.

À la lumière des négociations de la 16e révision générale des quotes-parts du FMI, il a été décidé de mettre fin à ces BBA. Toutefois, afin d'éviter une diminution temporaire du niveau des ressources du Fonds, le FMI a demandé aux participants aux BBA, dont la Belgique, de prolonger temporairement les BBA 2020 jusqu'au 31 décembre 2027 ou à une date antérieure, si les conditions d'entrée en vigueur des augmentations des quotes-parts résultant de la 16e révision générale des quotes-parts du FMI sont remplies d'ici là.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres approuve l'extension de la ligne de crédit de la BNB en faveur du FMI par le biais d'un prêt bilatéral d'un montant équivalent en droit de tirage spéciaux pouvant aller jusqu'à 4,304 milliards d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen

Porte-parole

+ 32 471 30 11 90

laurens.soenen@vincent.minfin.be